# délibérations 2009 - 1-délibération du 27/03

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du 19 mars 2009.

Etaient présents : Mme ROUGIER Josiane, Mr VILLEMIANE Philippe, Mme XIMENEZ Marielle, Mr DIDIER Guy, Mme THOMAS Marie-Thérèse, Mr LACAZE Roger, Mr LIAL Alain,
Mr BERNEDE Christian, Mme AVANZINI Marie-Christine, Mme FRANCOIS Myrtal,
Mr FRITSCH Laurent, Mr LESSEIGNE Jean et Mr CHAUGIER Christian.

Procuration : Mr BOISSIERES Louis a donné procuration à Mr NAUDON Jean-Pierre

Monsieur VILLEMIANE Philippe donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.
Le compte rendu est voté à l'unanimité.

Mme FRANCOIS Myrtal est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I - Vote du Compte Administratif et approbation du Compte de Gestion
II - Vote du Budget et vote des 3 taxes locales
III - Divers

I - Vote du Compte Administratif et approbation du Compte de gestion

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Percepteur de sa présence. Un rapide tour de table permet à chacun de se présenter.
Monsieur NAUDON cède la présidence à Monsieur DIDER Guy, doyen d'âge, pour le vote du Compte Administratif 2008.
Monsieur LEPRETRE présente les grands principes budgétaires, la structure des documents. Il rappelle que la finalité de ce vote est de statuer sur la réalité de l'équilibre entre le Compte Administratif et le Compte de gestion.

| | Sommes émises | Résultat reporté N-1 | Cumul Section | Restes à réaliser |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses | 707 714.84 | | 707 714.84 | 0 |
| Recettes | 822 195.98 | 163 228.69 | 985 424.67 | 0 |
| Solde | 114 481.14 | 163 228.69 | 277 709.83 | 0 |

| | Sommes émises | Résultat reporté N-1 | Cumul Section | Restes à réaliser |
|---|---|---|---|---|
| Dépenses | 375 660.59 | | 375 660.59 | 338 012.00 |
| Recettes | 165 605.31 | 297 643.64 | 463 248.95 | 150 000.00 |
| Solde | 210 055.28 | 297 643.64 | 87 588.36 | 188 012.00 |

Résultat de clôture de la section de Fonct..... 277 709.83 EUR
Il sort un besoin à financer de la section d'Invest. de..... - 100 423.64 EUR (188 012.00 - 87 588.36)
Résultat à reporter..... 177 286.19 EUR
Le Compte Administratif ainsi que la délibération concernant l'affectation du résultat sont votés à l'unanimité. Le Conseil Municipal approuve également le Compte de Gestion.

Monsieur LEPRETRE fait constater à l'assemblée que les chiffres du Compte Administratif ont bien été reportés dans le budget 2009. Il commente l'augmentation raisonnable des taux d'imposition. Il précise que lors de la présentation détaillée du budget, l'assemblée pourra noter en section de fonctionnement des titres annulés à l'article 673 (gestion avant SIVOS). Ces derniers sont une dépense à prévoir car il y a prescription et ils devraient être admis en non valeur si une saisie sur les prestations C.A.F. n'est plus possible.

Monsieur le Percepteur ne peut rester, il s'en excuse et laisse la parole à Monsieur VILLEMIANE pour la présentation du budget. L'assemblée le remercie de son intervention.

II - Vote des 3 taxes locales et vote du budget

Dans le cadre de l'élaboration du budget, après avis de la Commission des finances, vu les divers éléments financier fournis par l'Etat, vu l'état de notification établi par l'administration, considérant l'équilibre budgétaire, il y a lieu de modifier les taux d'imposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les taux proposés, à savoir :

- taxe d'habitation..... 12.34 %
- taxe du foncier bâti..... 22.02 %
- taxe du foncier non bâti..... 68.22 %

Les taux d'imposition sont votés à l'unanimité.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 544 904.00 EUR.
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 937 735.00 EUR.

Un emprunt de 64 295 EUR, prévu à l'article 1641, devrait permettre de compléter les recettes nécessaires au financement de l'intégralité des travaux d'investissement qui ont été

programmés. Toutefois, des demandes de subventions pour ces mêmes travaux sont en cours. L'obtention du montant global de ces aides permettrait de ne pas avoir à contracter cette dette.

Le budget 2009 est voté à l'unanimité.

III - Divers

Madame FRANCOIS informe l'assemblée que le Conseil Municipal des Enfants a participé, avec le Club de Canoë Kayak, au projet « Initiative océane » de nettoyage des plages, rivières et lacs. Cette journée s'est déroulée le 20 mars 2009 et était réservée aux enfants sachant nager. Ces derniers ont collecté durant 2 heures les détritus qui jonchaient le bord de rivière ainsi que l'île sur la Dordogne à Saint-Nazaire. Cette journée s'est passée dans l'enthousiasme et la bonne humeur. La pêche fut fructueuse.

La collecte pour les restos du coeur (denrées et vêtements) a rencontré un franc succès. Madame FRANCOIS suggère de renouveler cette opération en décembre pour recueillir des jouets qui seraient remis à cette association. Elle tient à saluer la généreuse participation des parents sollicités au sein de l'école.

Madame XIMENEZ a rencontré Monsieur DIOT, responsable du périscolaire primaire à la Communauté de Communes, pour un projet d'aide aux devoirs sur le territoire foyen. Ce dernier serait financé par l'éducation nationale et ce service serait gratuit pour les parents. Des intervenants seront recrutés pour encadrer cette action qui se déroulerait les lundi et jeudi soir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu le premier prix des villages fleuris dans sa catégorie et qu'elle concourt cette année pour sa première fleur.

Les agents techniques  ont assisté à une réunion sur le développement durable le mercredi 25 mars. Cette dernière était pilotée par le responsable des espaces verts de la mairie de Sainte-Foy-La-Grande.

Suite à la dernière réunion communautaire, la C.D.C. prendra en charge les frais relatifs à la révision du P.L.U. M. REBEYROLLES a été nommé commissaire enquêteur.
Le débat sur la piscine est relancé et le dossier MARPA également.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 23 h 30.